CHRU Besançon
centre hospitalier régional universitaire

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL ET UNIVERSITAIRE DE BESANCON
Laboratoire de Bactériologie des eaux
HOPITAL JEAN MINJOZ - Boulevard Fleming - 25030 BESANCON CEDEX
Chef de service : Professeur P. PLESIAT
Responsable : Docteur C. GODARD
Tél : 03.81.66.83.27 - Fax : 03.81.66.89.14
E-mail : bacteriologie@chu-besancon.fr

06 OCT. 2014

Edité le : 29/09/2014

Rapport d'essai **14.3885-1**

S INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL DE L OGNON
MONSIEUR LE PRESIDENT
3 RUE DU VAL DE L'OGNON

25170 COURCHAPON

Rapport d'essai à envoyer par : Mail et courrier

Type d'analyse : **ANALYSE DE TYPE B2**
Nature échantillon : TRAITEE
Localisation du point : GAEC DUVERNOIS - 8 RUE DE LA VEZE - 39350 TAXENNE

Observation : Analyses réalisées hors accréditation

Prélèvement

Date et heure de prélèvement	Méthode	Nom du préleveur
Prélevé le : 26/09/14 à 09h00 Déposé le : 26/09/14		M COURTILLAT

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf. qualité	Début Analyse
Mesures "in situ"						
Type de robinet		Simple				26/09/2014
Prélèvement effectué au		2eme jet				26/09/2014
Aspect du prélèvement		Clair				26/09/2014
Paramètres microbiologiques						
Micro-organismes revivifiables à 36°C	NF EN ISO 6222	0	UFC/mL			26/09/2014
Micro-organismes revivifiables à 22°C	NF EN ISO 6222	1	UFC/mL			26/09/2014
Coliformes totaux	NF EN ISO 9308-1	0	UFC/100mL		0	26/09/2014
Escherichia coli	NF EN ISO 9308-1	0	UFC/100mL	0		26/09/2014
Entérocoques	NF EN ISO 7899-2	0	UFC/100mL	0		26/09/2014

COMMENTAIRE(S) :

EAU CONFORME bactériologiquement (articles R.1321-1 et suivants du code de la santé publique et décrêt 2007-49). L'eau prélevée respecte les exigences de qualité réglementaires des eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres analysés.

Le 29/09/2014, validé par : Nathalie BERRARD
Suppléante Responsable de Laboratoire

Les prélèvements et/ou les mesures "in situ" n'ont pas été effectués par le Laboratoire Bactériologie des Eaux. Ils ne sont donc pas sous accréditation et sont sous la responsabilité du préleveur.